

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2293**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Société Lyon Parc Auto (LPA) - Contrat de délégation de service public (DSP) relatif au parc de stationnement Hôtel de Ville de Villeurbanne - Avenant n° 6 portant modification tarifaire

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2293**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Société Lyon Parc Auto (LPA) - Contrat de délégation de service public (DSP) relatif au parc de stationnement Hôtel de Ville de Villeurbanne - Avenant n° 6 portant modification tarifaire

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Rappel du contexte**

La Métropole de Lyon a confié à la société LPA la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement dénommé Parc Hôtel de Ville, situé sous la place Lazare Goujon à Villeurbanne et ce, par un contrat de DSP signé le 25 avril 2003 et pour une durée de 35 ans à compter de la mise en service de l'ouvrage (12 décembre 2006).

Le parc de stationnement compte 369 places véhicules légers, 92 places vélo sécurisées et 20 places deux-roues motorisés.

Le parc de stationnement comptabilise environ 61 500 passages horaires annuels et compte 34 abonnés illimités et 67 abonnés domicile. L'analyse de l'exploitation de ce parc révèle une sous fréquentation chronique (taux d'occupation moyen en journée de l'ordre de 30 %).

Ce parc de stationnement dispose donc d'une capacité d'accueil de nouveaux usagers.

Le projet baptisé Villeurbanne grand centre - cœur de ville ayant, notamment, pour objectifs d'agrandir le centre-ville et de le rendre plus attractif et plus accessible, intègre et coordonne en plusieurs opérations à savoir :

- la prolongation de la ligne de tramway T6 (pour relier les hôpitaux Est au campus de la Doua). Les travaux préparatoires sont entamés dès 2023 pour une livraison prévue en 2026,

- le projet urbain zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel centre-ville ayant pour objectif de proposer une extension du cœur de ville avec de nouveaux espaces arborés et apaisés, des équipements publics renforcés, de nouveaux commerces et la création de nouveaux logements. Les travaux sur les espaces publics sont programmés sur une période s'échelonnant jusqu'à 2028,

- le projet d'aménagement des places, rues et espaces publics autour des Gratte-Ciel comprenant au cœur du périmètre du projet, le réaménagement de la place Chanoine-Boursier, 1<sup>ère</sup> tranche opérationnelle du projet Villeurbanne grand centre, afin de lui redonner une fonction de place publique, libérée de la voiture et végétalisée. Entamés dès fin 2025, les travaux devraient s'achever en 2027,

- la mise en place progressive de la Voie Lyonnaise n° 4 ; réseau de voies cyclables larges et sécurisées, reliant Lissieu à Villeurbanne, dont les travaux devraient s'échelonner de 2024 à 2025,

- la réalisation de la 4<sup>ème</sup> tranche d'aménagement du cours Émile Zola, entre la rue Hippolyte Khan et l'avenue du Commandant L'Herminier.

Ces opérations d'urbanisme vont affecter la capacité de stationnement en voirie, soit pendant la réalisation des différentes phases de travaux, soit de manière pérenne une fois les différents réaménagements opérés. Sur un total d'environ 7 200 places en centre-ville, les estimations font ressortir une suppression d'environ 617 places à horizon 2026. Il est donc nécessaire de proposer aux usagers du stationnement sur voirie, des solutions de stationnement alternatives. Le parc de stationnement Hôtel de Ville disposant de la capacité, les usagers horaires ou abonnés auront donc la possibilité de s'y reporter.

## II - Contenu de l'avenant n° 6

L'objectif du présent avenant est de baisser le montant du tarif de l'abonnement domicile du parking Hôtel de Ville de Villeurbanne afin d'offrir une solution de stationnement financièrement accessible aux résidents du centre-ville, en particulier les résidents des logements sociaux, qui ne disposent pas toujours de garage privés et qui sont directement impactés par la réduction des capacités de stationnement véhicules légers dans le quartier.

Afin de ne pas favoriser les déplacements domicile-travail en voiture, il est proposé de ne pas modifier le montant du tarif de l'abonnement illimité qui restera à son niveau actuel, soit 143,25 € valeur 2023.

Pour mémoire, l'abonnement domicile est un abonnement réservé aux habitants résidants dans un rayon de 1 000 m autour du parc et qui permet un stationnement 24h/24 avec toutefois un nombre de sorties limité à 15 par mois, hors week-end et jours fériés. Le contrat passé avec la société LPA plafonne le nombre d'abonnés à 50 % de la capacité de l'ouvrage.

L'avenant n° 6 prévoit donc de modifier la tarification applicable aux abonnés domicile, en la passant de 78,80 € TTC mensuels à 50 € TTC mensuels.

Cette nouvelle tarification sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 et fera l'objet d'une 1<sup>ère</sup> indexation tarifaire au 1<sup>er</sup> août 2024.

L'avenant n° 6 prévoit, également, que la Métropole et la société LPA s'engagent à réaliser un bilan annuel de l'application de la nouvelle tarification applicable aux abonnés domicile avec pour objet de mesurer l'ensemble des phénomènes de report du stationnement sur voirie vers le parc de stationnement en ouvrage (horaires, abonnements domicile, abonnements illimités, abonnements espaces vélo sécurisé) et d'en mesurer les éventuels impacts positifs ou négatifs sur l'économie du contrat ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet d'avenant n° 6 portant modification tarifaire au contrat de DSP relatif au parc de stationnement Hôtel de Ville de Villeurbanne passé avec la société LPA.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304457-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
---